



# Thônex

Procès-verbal  
Séance du 12 octobre 2021

**Présences :**

Messieurs	Marc Kilcher Pascal Uehlinger Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Calame	Président du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie N'Guessan Pélagie Menoud Jacqueline Raiola Laurence	Moro Virginie Munier Alexandra Peillonex Chloé Tercier Heidi
Messieurs	Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Camuglia Joseph Knörr Stephen Leutenegger Bastien Loureiro Daniel	Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian
Excusés :	MM. Aebi Benjamin, Cruzado Jules et Germann Martin	



## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021
2. Assermentation de M. Joseph Camuglia, conseiller municipal du parti Alternative en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire
3. Assermentation Mme Pélagie N'Guessan, conseillère municipale du parti PDC-VL en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire
4. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire
5. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e aux éditions Chênoises en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire
6. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire
7. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e au centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de M. Bastien Leutenegger
8. Communications du bureau du conseil municipal
9. Communications du conseil administratif
10. Rapports des commissions
11. Désignation des présidents·es et vice-présidents·es des locaux de votes pour 2022
12. Pétition « Contre le transfert des camions et maintien de la chaîne » des membres du comité des copropriétaires des allées 19a, 19 et 17 du chemin Etienne-Chennaz
13. Pétition « Pour une voie verte plus sûre et plus agréable » de l'association Pro Vélo, Genève
14. Résolution « Pour une stratégie vélo à Thônex » des groupes PDC-VL et PLR
15. Résolution « Pour l'usage des matériaux recyclés et plus écologiques dans les constructions communales » des groupes PDC-VL et PLR
16. Résolution « Pour l'usage de bois et matériaux naturels dans les constructions communales » des groupes PDC-VL et PLR
17. Propositions du Conseil administratif
18. Questions écrites
19. Propositions individuelles



Le Président ouvre la séance à 20h01. Il salue la présence de MM. Marc Kilcher, Maire, de Bruno da Silva et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs, et souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du public. Il excuse l'absence de MM. Aebi, Cruzado et Germann.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix (23 voix pour).

### **2. Assermentation de M. Joseph Camuglia, conseiller municipal du parti Alternative en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire**

Le Président donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
  - d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
  - de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.
- »

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Joseph Camuglia et lui souhaite un bon retour au sein du Conseil municipal.

Assermentation  
M. Joseph Camuglia, conseiller municipal  
membre du parti ALTERNATIVE

- Vu la démission de Mme Sandy Tripet conseillère municipale en date du 25 août 2021,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par M. Joseph Camuglia,
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 6 septembre 2021

il a été procédé :

par M. Philippe Calame, président, en présence du conseil municipal réuni en séance le 12 octobre 2021 :

à l'assermentation de M. Joseph Camuglia, conseiller municipal en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire

Le président :

M. Philippe Calame

Le secrétaire :

M. Philippe Guex

Le 1<sup>er</sup> vice-secrétaire :

M. Florian Wünsche



### **3. Assermentation Mme Pélagie N'Guessan, conseillère municipale du parti PDC-VL en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire**

Le Président donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
  - d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
  - de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.
- »

Le Président prend acte de la prestation de serment de Mme Pélagie N'Guessan et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Assermentation  
Mme Pélagie N'Guessan, conseillère municipale  
membre du parti PDC-VL

- Vu la démission de Mme Catherine Mägli, conseillère municipale en date du 16 septembre 2021,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Mme Pélagie N'Guessan
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 16 septembre 2021

il a été procédé :

par M. Philippe Calame, président, en présence du conseil municipal réuni en séance le 12 octobre 2021 :

à l'assermentation de Mme Pélagie N'guessan, conseillère municipale en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire.

Le président :

Le secrétaire :

Le 1<sup>er</sup> vice-secrétaire

M. Philippe Calame

M. Philippe Guex

M. Florian Wünsche

### **4. Nomination d'un•e conseiller•ère municipal•e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire**

M. Joseph Camuglia propose M. Bastien Leutenegger pour l'Alternative.

Nomination  
d'un•e conseiller•ère municipal•e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en  
remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire



- Vu la démission Mme Catherine Mägli en date du 14 septembre 2021 du comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex
- Attendu que deux membres doivent être nommés pour siéger au sein du comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention

1. De nommer M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal, pour siéger au comité des fêtes de la culture et du jumelage, en remplacement de Mme Catherine Mägli, démissionnaire.

**5. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e aux éditions Chênoises en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire**

M. Bastien Leutenegger propose la candidature de M. Pierre Bickel pour l'Alternative.

Nomination

d'un·e conseiller·ère municipal·e au comité éditions Chênoises de Thônex  
en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire

- Vu la démission Mme Sandy Tripet en date du 25 août 2021 du comité éditions Chênoises de Thônex
- Attendu qu'un membre doivent être nommé pour siéger au sein du comité des éditions Chênoises de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention

- De nommer M. Pierre Bickel, conseiller municipal, pour siéger au comité des éditions Chênoises de Thônex en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire

**6. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire**

M. Joseph Camuglia propose pour l'Alternative M. Bastien Leutenegger.



Nomination  
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex  
en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire

- Vu la démission Mme Sandy Tripet en date du 25 août 2021 de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex
- Attendu que cinq membres doivent être nommé pour siéger au sein de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention

- De nommer M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal, pour siéger à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Sandy Tripet, démissionnaire
- 7. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·au Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de M. Leutenegger**

Nomination  
d'un·e conseiller·ère municipal·e au Centre sportif de Sous-Moulin(CSSM)  
en remplacement de M. Bastien Leutenegger

- Vu la place vacante laissée par M. Bastien Leutenegger du CSSM
- Attendu que cinq membres doivent être nommé pour siéger au sein du CSSM
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 1 abstention

- De nommer M. Joseph Camuglia conseiller municipal pour siéger au CSSM en remplacement de M. Bastien Leutenegger.
- 8. Communications du bureau du Conseil municipal**
- Minute de silence pour deux anciens Conseillers municipaux décédés :

Le Président annonce le décès de deux anciens Conseillers municipaux.



Il s'agit tout d'abord de Michel Collaud, qui a été membre du Conseil municipal pendant trois législatures soit de 1991 à 2003. Il a été dès 1995 et jusqu'à la fin de son mandat président de la commission « Circulation, Environnement, Parcs et Promenades, Transports » qui est devenue en 1999 « Transports, Urbanisme et Circulation ». Il a également siégé en tant que premier vice-président du 1<sup>er</sup> juin 1992 au 31 mai 1993 et a passé l'essentiel de sa carrière dans une grande manufacture de la commune.

Le deuxième décès à déplorer concerne Paul Pahud, qui a siégé pendant trois législatures soit de 1979 à 1991. Il a été président de la commission Culture, loisirs, jumelage dès 1987 et 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau en 1989 et 1990. Il a également dirigé pendant plusieurs années une agence d'assurance sur la commune.

*Les membres du Conseil municipal se lèvent pour une minute de silence.*

- Lettre de Mme et M. Reimers (Greco)

Ce courrier a été transmis au Conseil Administratif pour traitement.

*Yvon & Laurence Reimers (Greco) 18 B  
chemin du Foron  
1226 Thônex*

*Thônex le 30 septembre 2021*

*Concerne : chemin du Foron 18 à 20*

---

*·Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Nous restons hélas dans l'attente d'une réponse de votre part, malgré plusieurs relances, ce depuis le 15 mai dernier.*

*Copie de nombreux courriers électroniques est jointe à la présente en tant que de besoin.*

*Sachez simplement que la situation de l'implantation illégale de la « concession automobile » de Vez'Autos Sàrl en est arrivée à installer certains jours, en sus du cabanon illégal et de la déchetterie de BM Piscines Sàrl (autre activité ne respectant pas la zone d'affectation selon le registre foncier), de 15 à 18 automobiles là où seules 9 places ont été autorisées par le département. Nous avons pris des photos régulièrement, nettement plus impressionnantes que celles qui vous avaient été remises au mois de mai, à une époque où les locataires de M. Heta n'avaient pas encore montré tout l'étendue de leur pouvoir de nuisance. Nous les tenons bien entendu à votre disposition.*

*Si la situation n'a à ce jour pas dégénéré, c'est que face à des individus sans aucun égard pour leurs semblables, pas davantage que pour la loi (ce qu'ils nous ont en plusieurs occasions confirmé de vive voix), les habitants de ce quartier croyaient encore dans les institutions, dont vous êtes les garants faut-il le rappeler.*

*Nous restons donc dans l'attente des réponses aux questions posées dans le courrier électronique du 15 mai 2021 et les courriers suivants.*

*Cette absence de réaction nous permet, malheureusement pour vous, d'ajouter un point supplémentaire à nos doléances :*

*Ce printemps, la commune a donné par le biais d'un des dicastères de M. Uehlinger un préavis favorable au soi-disant simple remplacement du pourtour lumineux de l'immeuble sis au 16, chemin du Foron, immeuble dit « HONDA », propriété de Guineu Immo SA, devenu Anpora Swiss SA, dans le cadre de l'APA 311975/1.*



*Il s'agissait en réalité d'équiper ce bâtiment de spots extrêmement puissants, dirigés de manière totalement absurde et inutile par rapport à l'objectif de « sécurisation » d'un lieu pourtant entièrement clos la nuit, soit horizontalement à 90° des façades. Cela consistait en l'illumination totale et ininterrompue du tour de l'immeuble de la tombée de la nuit au lever du jour, par lumières dignes de l'enceinte de la prison de Champ-Dollon, qui arrivaient directement dans nos chambres. A cela s'ajoutait le fait qu'elles éblouissaient également les usagers de la route et qu'il a fallu que nous indiquions au propriétaire de l'immeuble que faute de rabaisser les spots, la responsabilité de la société pouvait être engagée en cas d'accident.*

*Une simple lecture des documents de vulgarisation en matière de pollution lumineuse permettait de constater l'inadéquation totale de l'installation ainsi qu'une méconnaissance certaine par le requérant et la commune des solutions acceptables pour tous (sécurisation et respect des riverains).*

*Ce préavis a été donné alors que nous avons déjà alerté le CA Decrey sur la problématique présentée par cet immeuble. Le CA Decrey avait à ce sujet déjà écrit une lettre à Guineu Immoles SA.*

*Nous ne comprenons dès lors pas le préavis délivré par la commune, sans tenir compte de la précédente intervention du CA, sans autre vérification et en contradiction avec non seulement la réglementation en matière de protection de la nature mais également en matière de nuisances telles que la pollution lumineuse, domaine d'actualité médiatique et régulièrement traité par la jurisprudence.*

*Il s'est avéré que cette installation était parfaitement illégale : non seulement la fondation pour les terrains industriels a émis des recommandations spécifiques, mais le service de l'agriculture et de la nature a imposé des modifications et conditions extrêmement drastiques, qui n'ont rien à voir avec le projet favorablement préavisé par la commune.*

*Cette situation révèle un traitement peu sérieux de la question, qui nous a contraints à devoir entamer des démarches administratives et judiciaires, pour lesquelles nous nous demandons également si la commune consentirait à participer aux frais d'avocats engagés de ce fait.*

*A titre plus général, nous nous interrogeons sur le réel engagement de la commune en faveur de l'environnement et de la santé des administrés face aux nuisances telles que la pollution lumineuse. Nous sommes encore plus étonnés de ce qui est avancé sur le site de la commune en la matière, de participation à l'action « La nuit est belle » ou du contenu du PV du conseil municipal du 30 mars dernier (point 12 de l'ordre du jour, aisément transposable à la diligence que doit montrer la commune dans l'octroi des préavis pour des projets privés).*

*Soyez assurés que nous regrettons vivement le contenu de cette lettre, mais vous conviendrez que le (non) traitement des questions qui vous ont été soumises ne nous a pas laissé d'antre choix que la voie actuellement suivie.*

*Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.*

- Lettre de M. Akar du 26 mai 2021

Le courrier a été transmis pour information aux membres des commissions Travaux et Finances et il sera transmis au Conseil administratif afin que ce dernier donne une réponse.

*Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Par la présente, je tiens à vous faire part de ma reconnaissance pour les gestes que vous avez consentis durant cette période si difficile pour les commerces et restaurants, et grâce auxquels nous avons pu continuer à enchâter notre fidèle clientèle en proposant des plats à l'emp11er les midis et le vendredi sou-*





*Nous avons d'ailleurs profité de l'allègement des mesures sanitaires par le Conseil fédéral pour rouvrir notre terrasse dès le 19 avril 2021, et avons retrouvé une bonne fréquentation, ce qui augure d'un bel avenir pour notre auberge.*

*Cela étant, je souhaite vous faire part de quelques points d'ajustement à étudier, précisément en vue d'assurer la pérennité du succès de l'établissement, soit en particulier:*

- *Rafraîchissement de la peinture intérieure des locaux (les dernières retouches datent d'au moins 5 à 6 ans);*
- *Changement des pieds et plateaux des tables (antérieurs à notre reprise de l'auberge il y a environ 15 ans, et victimes d'une importante usure);*
- *Travaux d'aplanissement de la terrasse (les dalles ne sont pas plates, ce qui complique l'alignement et la stabilité des tables);*
- *Travaux d'assainissement des égouts (on constate notamment des remontées d'odeurs inconvenantes, lesquelles pèsent de façon importante sur les conditions de travail de nos plongeurs);*
- *renouvellement des fenêtres (les fenêtres actuelles remontent à l'époque antérieure à notre reprise de l'auberge voire à la conception du bâtiment il y a plus de 50 ans, avec pour conséquence une mauvaise isolation qui engendre d'importantes pertes énergétiques et des courants d'air désagréables pour la clientèle sise près des fenêtres; nous avons pour l'instant bricolé quelque chose à nos frais en utilisant des joints d'appoint, mais les résultats ont été très mitigés pendant l'automne-hiver dernier);*
- *Changement du carrelage intérieur (le carrelage intérieur remonte également à l'époque antérieure à notre reprise de l'auberge, voire à la conception du bâtiment il y a plus de 50 ans; il est nettement fissuré et présente même des cavités en de nombreux endroits).*

*À cet égard, et comme vous le savez, notre auberge est un vénérable établissement que l'on a toujours entretenu avec nos meilleurs efforts tout en évitant de solliciter la participation de la Commune pour des dépenses autres que strictement nécessaires.*

*Or, chacun de ces points ci-dessus relève de rénovations et améliorations strictement nécessaires en vue de préserver une apparence soignée et une expérience agréable pour notre clientèle.*

*En outre, si l'on a pu se satisfaire de locaux et installations vétustes en contrepartie du fait de bénéficier d'un loyer maintenu pendant plusieurs années, les quelques rénovations ci-dessus apparaissent d'autant plus justifiées au vu de la récente augmentation du loyer subie.*

*Enfin, ces rénovations apporteront à nos locaux un vent de modernité, et s'inscriront ainsi parfaitement dans la continuité des nombreux projets et améliorations récemment entrepris au sein de la Commune de Thônex.*

*Procéder aux nécessaires rénovations de l'établissement serait ainsi l'occasion de contribuer au rayonnement de Thônex, dont l'auberge communale est un symbole.*

*Je demeure bien entendu disponible pour discuter plus concrètement et de vive voix les points ci-dessus, ainsi que toute autre suggestion que vous pourriez avoir.*

*Je vous prie d'agréer, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.*



- Lettre de Mme Chalut du 30 septembre 2021

Ce point découle de la compétence du Conseil administratif qui est prié de bien vouloir lui répondre.

*Chalut Corinne  
Avenue Tronchet 32A  
1226 Thônex*

*Thônex le 30 septembre 2021*

*Objet : route de l'Avenue Tronchet*

*Monsieur le Président du Conseil municipal*

*Avant le remaniement de la route, il y existait déjà un double sens à l'avenue Tronchet et déjà les voitures étaient les uns derrière les autres, le bruit et la pollution se propagent dans l'air.*

*Dès le matin, les voitures faisaient la queue, depuis la rue de Genève, provoquant des bouchons et le soir sur l'autre voie, à partir de 16 h, un lot de voitures se collaient pour créer un bouchon jusqu'au feu. La séquence du feu est très courte et accentue la colonne du trafic.*

*Avec les constructions d'immeubles qui se déploient sur le secteur avec les habitants et les voitures, augmentant la pollution dans l'atmosphère et s'attaquent aux voies respiratoires des habitants de tout l'avenue.*

*A la fin des travaux, avec le nouveau quartier de Belle-Terre, la circulation va être de plus en plus importante.*

*Plus immeubles, plus véhicules, où ça va s'arrêter grande question? S'ils continuent à ériger des immeubles, les personnes ne pourront plus circuler dans la commune et ne parlons de l'augmentation de la pollution qui suivra par la suite.*

*En vous remerciant et en vous joignant mes salutations distinguées.*

- Courrier de M. Apothéloz

Le Président indique avoir reçu une lettre de M. Apothéloz, Conseiller d'État en charge des communes qui signale que le Grand Conseil a voté une modification de la loi autorisant les communes qui le souhaitent de modifier leur règlement du Conseil municipal pour permettre les Conseillers municipaux suppléants. Cette question sera traitée sur demande du Bureau en commission des Finances. Cette dernière fera ensuite un rapport sur le sujet.

- Repas de présidence pour Mme Heidi Tercier, Présidente du conseil municipal de mai 2020 à mai 2021 qui aura lieu le 10 novembre 2021 à l'Auberge communale

Le Président précise que tous les membres du Conseil municipal seront invités personnellement. Le Président annonce ensuite que le Conseil municipal passera à 23h au point 17 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif ».



## 9. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement cédée à :

### 9.1 M. Marc Kilcher, Maire

#### 9.1.1 Prix « Nature en ville »

M. Marc Kilcher remercie les services de l'espace public qui ont ramené à Thônex le prix « Nature en ville » rarement sorti de la Ville de Genève. La distinction a été donnée à Thônex pour le travail réalisé par le service des espaces verts sur les réaménagements tant dans les parcs qu'en bordure des écoles. Les habitants de la commune pouvaient se servir en fleurs, fraises et autres légumineuses mises à disposition durant toute l'année 2021. À noter qu'une séance de commission agendée au 21 octobre a dû être repoussée car le deuxième concours ainsi que la deuxième potentielle distinction auront lieu ce soir-là pour les balcons fleuris du Canton de Genève, d'où l'absence des principaux collaborateurs. Une nouvelle date de commission a déjà été transmise.

#### 9.1.2 Forum des entreprises

Au vu du succès du premier forum qui a eu lieu au mois de mai, la commune a décidé d'organiser le 30 septembre un deuxième rendez-vous qui a eu un succès plus modeste, probablement dû au pass covid-19 plutôt qu'au contenu de la manifestation. Cela a permis aux communes de Thônex et de Chêne-Bourg de se rassurer sur la volonté de pérenniser pour les années prochaines ce genre de manifestations uniquement dédiées aux entreprises de ces deux communes qui sont remerciées pour leur engagement et leur association à la vie communale.

#### 9.1.3 Activités de police

Un contrôle de vitesse a été effectué sur le chemin du Foron dans la descente depuis le cycle du Foron en direction de l'usine Caran d'Ache. La zone est limitée à 40 km/h. 15 % des véhicules qui ont été identifiés sur la zone se trouvaient en excès de vitesse. Il est néanmoins intéressant de relever que le chemin du Foron a fait l'objet de 9'500 passages sur une semaine (du 23 juin au 30 juin) dans une seule direction. Cela donne une idée du volume de trafic que subit le chemin du Foron.

#### 9.1.4 Nouveaux collaborateurs

De nouveaux visages sont arrivés au sein de l'administration communale. Certains sont présents lors de l'actuelle séance mais beaucoup ont dû s'absenter. Ils seront présentés lors du prochain Conseil municipal. M. Marc Kilcher salue M. Axel Ava, la personne qui portera le chapeau de toutes les doléances des membres du Conseil municipal concernant l'informatique. Il est déjà bien habitué aux défis de logistique de l'administration. Mme Samantha Reichenbach a également rejoint le Secrétariat général en tant qu'assistante en charge de l'activité du Conseil administratif. Elle sera présente lors du prochain Conseil municipal. Les services culturels et sociaux ont aussi accueilli de nouveaux collaborateurs.

### 9.2 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

#### 9.2.1 Groupement SIS

Il convient de noter la constitution du groupement intercommunal du SIS pour les pompiers professionnels. Ce point sera à nouveau abordé lors des débats budgétaires et la réflexion des sapeurs-pompiers volontaires se fera courant 2022. Le groupement intercommunal ne concerne que les pompiers professionnels.



### 9.2.2 Mobilité

Les chantiers liés aux mesures d'accompagnement du quartier de Belle-Terre se trouvent sur la dernière ligne droite. Plusieurs axes importants ont été ouverts, notamment le maillon routier. Des feux nombreux sur la commune présentent quelques défauts de jeunesse. L'OCT a été saisi et un audit sera mené pour corriger ces défauts. Par ailleurs, quelques correctifs vont être menés sur les axes inaugurés, notamment à certains endroits qui présentaient des problèmes liés au passage des deux roues motorisées (ce qui est le cas de la liaison de mobilité douce ouverte entre le chemin des Mésanges et le maillon routier). Les équipes du service des routes ont d'ores et déjà posé des rochers pour empêcher le passage des deux roues motorisées. D'autres mesures correctives verront le jour prochainement.

### 9.2.3 Bureau d'information Sociale (BIS)

Thônex a accueilli le BIS qui est un bureau itinérant de conseil. 280 personnes ont été reçues entre juillet et août dans les installations thônésiennes. La commune a été félicitée pour sa tenue exemplaire de ce bureau. M. Bruno da Silva remercie tous les collaborateurs du service social pour leur travail.

### 9.2.4 Terrain d'aventure

Certains membres du Conseil municipal ont répondu à l'invitation faite pour visiter le terrain d'aventure éphémère qui a été installé au quartier du Curé-Desclouds et qui avait été cofinancé par plusieurs partenaires, notamment le DCS, la commune et la Maison des Quartiers. Le projet est porté par la Maison des quartiers et l'association des habitants du quartier. Il s'agit d'une magnifique aventure humaine avant tout comme certains ont pu le constater à la fin du mois d'août.

### 9.2.5 Bureau d'Intégration des Étrangers (BIE)

M. Ahmed Hagose a rejoint l'équipe en tant que chargé d'édition de cohésion sociale. Cela est le fruit de la convention signée avec le BIE, sujet longuement discuté en commission Sociale et qui sera ré-abordé. Le but de ce nouveau poste, qui est entièrement financé sur deux ans par des fonds cantonaux, sera de mettre en place un plan d'action lié à l'intégration et à la cohésion sociale dans les quartiers. Ce point reviendra en commission Sociale avec une présentation de projets concrets.

### 9.2.5 UNIGE

La commune de Thônex a inauguré un partenariat avec l'UNIGE, en particulier le département de sociologie pour mener un diagnostic sur la situation des seniors sur la commune afin de préparer en 2022 une véritable politique stratégique de lutte contre l'isolement. À ce titre, le service social s'est vu adjoindre les services d'une étudiante en master supervisée par une enseignante de l'UNIGE, Mme Océane Corthay qui sera présentée au prochain Conseil municipal pour un mandat de 9 mois.

### 9.2.7 Aînés

Tous les deux ans, la commune organisait une grande sortie pour ses aînés qui réunissait environ 250 personnes. Au vu des conditions sanitaires compliquées cette année, la commune a proposé sept sorties différentes pour des groupes de 50 personnes. 6 sorties sur 7 sont complètes. La septième a dû être annulée par manque d'inscriptions car la thématique n'était peut-être pas adéquate. Il s'agit d'un franc succès. La commune a aussi décidé de reprendre les lotos des aînés uniquement à partir du mois de janvier 2022, la situation sanitaire étant délicate, avec un concept un peu différent que ce qui se faisait jusqu'à présent. La commune travaille également à la préparation du repas de Noël des aînés qu'elle veut à tout prix réaliser cette année (le projet avait dû être abandonné l'année passée).



### 9.2.8 Point culture

La culture de proximité a repris avec l'instauration du pass sanitaire. La commune a également reçu dix jours auparavant la visite du comité des fêtes de Graveson pour préparer le 50<sup>ème</sup> de ce jumelage les 20, 21 et 22 mai 2022. Un e-mail parviendra aux membres du Conseil municipal prochainement. La fête de la bière a eu lieu à la salle des fêtes le week-end précédant la présente séance avec une participation en baisse par rapport à la dernière édition qui datait de 2018. Un peu moins de 300 personnes y ont participé.

Afin de répondre à de nombreuses questions sur l'Escalade et Noël que la commune souhaite maintenir, elle travaille en ce moment à une adaptation de ces festivités dans le respect des conditions sanitaires.

Enfin, certains Conseillers municipaux ont participé aux deux journées d'inauguration du quartier de Belle-Terre avec un partenariat avec Antigél qui a été à tout point de vue un succès. La commune est très ravie de cette collaboration car certaines promesses financières ont été tenues (ces chiffres seront ré-abordés). M. da Silva propose de voir un retour sur images avec une vidéo projetée à l'écran.

## 9.3 M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

### 9.3.1 Coût des matières premières

Une présentation projetée à l'écran montre la première problématique rencontrée au niveau des chantiers entre le moment où la commune avait voté des crédits avec un devis général fait par des professionnels et l'heure actuelle où elle reçoit les appels d'offres. En une année, beaucoup de matières premières ont subi une augmentation assez importante. La commune peine donc à tenir les offres au niveau du devis général sur beaucoup de dossiers. Heureusement, la plupart des projets se trouvent en fin de chantier et les économies réalisées à l'époque sur les chantiers permettent de limiter la casse. En revanche, sur les chantiers qui viennent de commencer (entre autres celui du Nautica), il est difficile de gérer cette problématique. Les matières plastiques ou l'acier posent notamment des problèmes. Il y a eu lors de l'arrêt en 2020 passablement de pénuries. Les gens ont épuisé leurs réserves et doivent à présent les reconstituer. Comme l'économie recommence et que les USA et la Chine veulent une croissance de plus de 6 %, il y a un gros delta entre l'offre et la demande ce qui engendre ces problématiques sur les marchés. M. Pascal Uehlinger tiendra le Conseil municipal au courant des évolutions.

### 9.3.2 Salle du Conseil municipal

La nouvelle salle du Conseil municipal est opérationnelle. Elle a été présentée à Graveson. Il n'y aura plus de problèmes de vote (qui sera électronique) ou de micro. Sa mise en fonction demeure inconnue. Le Bureau et le Président n'ont pas décidé d'engager le processus de pass sanitaire pour la prochaine séance du Conseil municipal. M. Pascal Uehlinger est personnellement lassé de porter un masque alors que cela pourrait être évité. Il sera donc probablement absent aux prochaines séances jusqu'à ce que cela s'arrête. Le masque n'est plus obligatoire dans d'autres espaces, ce qui n'est pas le cas en l'espèce alors qu'il y a des possibilités.

## **10. Rapports des commissions**

Le Président précise que l'ensemble des rapports des présidents ont été envoyés à l'avance aux Conseillers municipaux. L'entier des rapports est intégré dans le procès-verbal.

### 10.1 M. Philippe Noël, président de la commission culture, loisirs, jumelage

#### 10.1.1 Séance du 18 mai 2021, tenue en présence de M. da Silva Conseiller administratif

*Pt 1. Le procès-verbal de la séance du 29.4.21 est adopté par 5 voix et 2 absentions*

*Pt 2. Point de situation sur les manifestations culturelles à Thônex*



*Dans le contexte de la pandémie Covid qui sévit depuis plus d'un an, M. Da Silva a passé en revue l'ensemble des manifestations culturelles qui se déroulent normalement dans la commune.*

*Dans la catégorie des événements qui n'ont pas repris, il y a principalement la programmation Opus One.*

*Les événements qui ont repris sont :*

- *la Saison culturelle à l'Espace du Bois de Arts (reprise à partir du 1er mai)*
- *la Fête du Printemps*
- *la Fête des écoles (événement réservé aux élèves sur les heures scolaires)*
- *le 1er Août (l'événement, organisé cette année par Thônex, aura lieu sous une forme adaptée à la situation du moment, intégrant les 3 communes chénoises)*

*Aucun vote n'était à l'ordre du jour concernant ce pt.*

#### *Pt 3. Fonds d'art communal*

*M. Da Silva présente un projet de création d'un Fonds d'art communal destiné à permettre la mise en valeur du patrimoine communal en matière artistique. Il s'agit aussi bien de faire l'inventaire des objets existants (en termes de livres, iconographie, objets, sculptures, etc.) que de réfléchir à se doter d'une politique artistique digne de ce nom.*

*Pour donner une vision plus précise du sujet, M. Da Silva présente ce qui se fait en matière de fonds d'art dans différentes communes genevoises, plus particulièrement à Lancy, Versoix et Meyrin.*

*La question du financement de ce type de structure est une question centrale, diverses possibilités existent : montant annuel fixe, petit % sur les crédits de construction communaux, etc. De même la structure de pilotage du Fonds est aussi à déterminer : ce pourrait être une commission ad hoc ou une autre forme d'organisation.*

*Les commissaires échangent ensuite avec le CA sur différents aspects du projet qui se dessinent. Il n'y a pas de décision à prendre à ce stade, M Da Silva reviendra devant la commission pour plus de précisions au 2ème semestre.*

*Aucun vote n'était à l'ordre du jour concernant ce pt.*

#### *Pt 4. Divers*

*La motion acceptée sur le soutien aux artistes locaux n'a pas encore pu être traitée par le CA en charge, il est convenu qu'elle fasse l'objet d'un pt lors de la prochaine commission au début du 2ème semestre plutôt qu'en juin.*

*La séance a été levée à 20h35*

### 10.1.2 Séance du 28 septembre 2021, tenue en présence du Conseiller administratif M. da Silva et de Mme Anne Penet, co-Secrétaire générale.

*Pt 1. Le procès-verbal de la séance du 28.5.21 est adopté par 4 oui et 3 abstentions*

*Pt 2. Audition de M.Stéphane Michaud et David Valère du Théâtricul.*

*Les deux invités en charge de la direction du Théâtricul ont pu faire une présentation détaillée de leurs activités depuis 4 ans (lorsqu'ils ont repris le lieu). Ils ont été vivement remerciés par la commission. M. Da Silva a exposé le souhait du Conseil administratif de pouvoir établir un partenariat artistique et financier dans la durée avec le Théâtricul (notamment développer des synergies avec la culture de proximité de Thônex et en collaboration avec les autres communes chénoises).*

*Après audition et débat, la commission a validé à l'unanimité (soit par 7 oui) le principe du soutien de la commune au Théâtricul.*

*Pt 3. Retour sur la situation de 3 Chêne-Culture*

*Le groupe de travail constitué au sein de 3 Chêne Culture a rendu son rapport en juin, ce dernier a été remis à l'ensemble des membres délégués de l'association. La réunion des délégués qui devait initialement se tenir le 15 septembre pour statuer sur ce sujet a été décalée au 19 octobre 2021.*



*En tant que membre du groupe de travail, le président de la commission a exposé oralement les grandes lignes du rapport qui fait des propositions visant remettre en route une structure de coordination culturelle intercommunale efficace. Les conclusions de la réunion des délégués permettront d'aller de l'avant et une information précise sera faite à la prochaine séance de la commission.*

*Il n'y avait pas de vote sur ce point d'information.*

*Pt 4. Fonds d'art communal et traitement de la motion « Soutenons davantage nos artistes locaux »*

*M. Da Silva ainsi que Mme Penet ont apporté des précisions sur les buts et la forme de la structure que pourrait prendre le Fonds, complétant ainsi la première approche qui avait eu lieu lors de la séance du 18.5.21.*

*La présentation a mis en avant l'idée d'un financement du Fonds par le prélèvement de 1 % sur chaque crédit alloué pour des travaux de construction (de façon à réduire les impacts financiers, et son pilotage par une commission consultative placée sous l'autorité du CA en charge de la culture. Quant aux missions du Fonds, elles touchent l'inventaire et le développement du patrimoine artistique, le soutien aux artistes (arts vivants et arts plastiques) et le développement des liens sociaux au travers des échanges artistiques. Derrière ces activités, se profile l'idée de créer un espace dédié à la culture (« une maison de la culture ») dans les prochaines années.*

*Concernant la réponse à la motion de l'Alternative Ecologique et Sociale votée par le CM du 20.12.20, le Conseil administratif propose la mise en place d'un système de bourses artistiques de façon à soutenir la création artistique locale en définissant des critères d'attribution sur la base desquels la commission consultative (Fonds d'art) puis la Commission Culture procéderaient au choix des bénéficiaires.*

*La discussion fouillée qui suit sur l'ensemble des propositions permet aux commissaires de se déterminer et de procéder au vote.*

*Par 5 oui et 2 abstentions, la commission valide le projet présenté par le Conseil administratif, à savoir le principe de la création d'un fonds, les missions de ce fonds et le principe de la création d'une bourse culturelle destinée au soutien des artistes.*

*Pt 5. Divers*

*A la demande d'un commissaire, M. Da Silva fait un retour sur le succès de la manifestation officielle et culturelle qui s'est déroulée à mi-septembre dans le nouveau quartier « Belle-Terre ».*

*La séance a été levée à 20h53.*

**10.2** M. Guy Saudan, président de la commission cohésion sociale

**10.2.1** Séance du 20 mai 2021

*1. Plan actions dans les quartiers*

*M. da Silva nous communique qu'une politique sociale va être mise en place dans les quartiers comme Curé-Descloups et Belle-Terre. Une collaboration avec le Bureau de Intégration des Etrangers (BIE) va être mises en place. Une convention entre la commune et le BIE a été signée. La commune recevra CHF 168,000 sur deux ans. La commission a accueilli M. Roguet, représentant du BIE.*

*2. Restructuration du service de la cohésion sociale présentée par M. da Silva*

*• Pôle administratif*

*Secrétariat social et suivi administratif.*

*• Pôle prestation sociale individuelle*

*Attribue ponctuellement des aides*

*• Pôle quartiers*

*Diagnostique et actions dans les quartiers*

*• Pôle aînés*

*• Pôle jeunesse*



### 3. Bureau d'information sociale (BIS)

*Collaboration avec le BIS pour mieux informer les Thônésiens sur leurs droits sociaux.*

### 4. Planning des auditions

*La commission recevra une liste des associations à auditionner.*

*Pas de vote lors de cette commission.*

#### 10.2.2 Séance des 7 septembre 2021

*Auditions du jour :*

##### *Contact-Jeunes*

*La commission reçoit Mme Petrucciani et M. Havinga. Contacts-Jeunes organise des activités avec les jeunes de 12 à 17 ans.*

##### *Viol-Secours*

*La commission reçoit Mme Upjohn et Mme Irminger. L'association Viol-Secours est une association féministe qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles.*

##### *Triologue*

*La commission reçoit Mme Gorgé et Me Guinikoukou. L'association aide les chômeurs et les retraités.*

*Pas de vote lors de cette commission. Mais les commissaires acceptent le dossier de Stop-Suicide arrivé hors délai.*

#### 10.2.3 Séance des 14 septembre 2021

*Auditions du jour :*

##### *Ecole des Parents*

*La commission reçoit Mme Schindler Bagnoud. L'association propose des activités ludiques destinées à renforcer le lien parent-enfant*

##### *Hôpiclowns*

*La commission reçoit Mme Lanfranchi. L'association a pour but de redonner le sourire aux personnes hospitalisées ou vivant en EMS.*

##### *La Coulou*

*La commission reçoit M. Jenny et M. Fasciani. L'association aide les personnes sans abri.*

*Pas de vote lors de cette commission.*

### 10.3 M. Bastien Leutenegger, président de la commission écoles, jeunesse et sports

#### 10.3.1 Séance du 25 mai 2021

*En date du 25 mai 2021, les commissions Ecole, Jeunesse et Sport ainsi que Cohésion sociale ont reçu les représentants de la Maison des quartiers de Thônex en les personnes de Mme Hyde, présidente, M. Blanc, trésorier, M. Duarte, membre du Comité, Mme Casnabet, animatrice, M. Souchaud, animateur et M. Rocheteau, directeur.*

*MM Kilcher et Da Silva, magistrats en charge et M.me Dahan, cheffé du service de la Cohésion sociale y étaient présents.*

*Lors de cette séance, il nous a été présenté le projet d'accueil libre du Terrain d'aventure, débuté au mois de mars, dans le quartier de Curé-Desclouds et qui se tiendra au mois d'août.*

*Depuis une quinzaine d'année, la MQT travaille sur la commune et notamment sur le quartier Curé-Desclouds. Il a été rappelé aux commissaires présent-e-s les diverses démarches effectuées par celle-ci, notamment au cours de l'été où elle reçoit entre 80 et 100 enfants par jour en accueil libre. Le projet de terrain d'aventure s'inscrit dans cette optique et sur les principes suivants :*

*-La libre adhésion: l'enfant décide de lui-même s'il souhaite venir ou non.*

*-La libre participation aux activités: aucune inscription n'est requise pour participer aux activités.*





- Un espace libre: l'enfant grandit et s'épanouit par lui-même.
- La vie communautaire : les règles applicables à l'espace de vie sont prises en communauté.
- L'autonomisation des enfants : les enfants doivent apprendre à faire les choses par eux-mêmes et se responsabiliser quant à leurs allées et venues.
- Un contrat de confiance : l'instauration d'une confiance entre l'enfant, les adultes présents et les parents est centrale.
- La pédagogie par expérience : le terrain d'aventure est un lieu dans lequel l'enfant va vivre des expériences au travers de ses mains et de son imagination; il va toucher, construire et se forger sa propre expérience au sein d'un grand espace qui lui laissera suffisamment de liberté. Dans ce cadre, l'adulte aura pour rôle d'accompagner l'enfant dans son jeu, dans ses moments de liberté, mais avant tout de garantir sa sécurité. Grâce à cette liberté, l'enfant va pouvoir se développer, grandir, devenir autonome et prendre confiance en lui.

Ce projet est soutenu par nos autorités et aura l'appui du DCS. La MQT a de son côté effectué un important travail de recherche de fonds afin de mener à bien ce projet durant le mois d'août 2021.

A la suite de leur présentation, les intervenant-e-s ont répondu aux questions des commissaires présent-e-s

Lors du point dédié aux divers, M. Kilber indique que le transfert des enfants de la crèche de Chapelly vers Clair-Val a été opéré malgré un retard engendré par le Covid. La commune dispose désormais des locaux de l'ancienne crèche, lesquels sont en phase de transformation pour permettre l'arrivée à la rentrée de septembre, du parascolaire qui se trouvait au sous-sol d'Adrien-Jeandin.

M. Kilber indique également qu'un appel d'offre a été lancé concernant les restaurants scolaires et qu'un changement de prestataire interviendra possiblement à la rentrée de septembre.

La séance a été levée à 19h42.

### 10.3.2 Séance du 21 septembre 2021

Lors de cette séance a été traitée premièrement la motion « Luttons contre le gaspillage alimentaire ». Pour ce faire, la commission a reçu M. Huré de la Fondation Pro qui est le nouveau prestataire pour les restaurants scolaires de Thônex.

M. Huré a en premier lieu présenté la Fondation Pro et les garanties qu'elle apporte quant aux repas servis dans les restaurants scolaires de la commune. Dotée d'une équipe d'environ 60 personnes, elle propose la préparation et la livraison de 1500 à 1800 repas par jour dans différentes écoles du canton. Les quatre sites de Thônex sont livrés depuis le 30 août. Les menus proposés sont labélisés Fourchette Verte et GRTA. Les repas commandés sont livrés à froid et réchauffés sur site.

La Fondation est par ailleurs très sensible à la problématique du gaspillage. En ce sens, M. Huré ne trouve pas mauvaise l'idée de faire appel à Too Good to go afin de revendre les repas non-consommés, mais pense préférable de s'attacher à produire un nombre juste de repas et donc justement éviter les surplus qui sont en soit un gaspillage pour la commune qui paie ces repas, mais également pour la Fondation qui les produit. Une attention particulière est donc mise sur cet aspect.

Suite à sa présentation M. Huré a répondu aux questions et remarques des commissaires présent-e-s

A la suite de cette présentation un débat s'est ouvert sur la mise en œuvre de la motion « Luttons contre le gaspillage alimentaire ». La commission a demandé au magistrat de revenir lors de la séance du 16 novembre avec une proposition de mise en œuvre test sur le premier semestre 2022. Si cet essai s'avérait concluant une pérennisation de ce système serait ensuite envisagée.

En deuxième partie de séance, la commission a reçu M. Imhof pour la présentation de l'animation autour du goût et de l'alimentation durable Slow Mobile.

Ce projet, issu du mouvement international Slow Food, a pour but de sensibiliser les enfants aux thématiques de la nourriture et du goût par le biais d'ateliers réalisés dans la Slow Mobile aux abords des écoles. Celle-ci se présente comme une roulotte de 7,5 par 2,5 mètres disposant à l'intérieur d'un plan de travail pour une dizaine d'enfants. Il y a un four, des plaques à induction, un frigo, en somme un pack prêt à l'emploi qui se branche simplement sur une prise électrique et nécessite une arrivée d'eau. La capacité de la roulotte est prévue pour 8 à 10 élèves à la fois.



*M. Imhof a ensuite répondu aux questions des commissaires présent-e-s.*

*M. Kilcher souhaite voir ce projet se déployer sur la commune de Thônex au premier semestre 2022 et propose pour ce faire d'insérer au budget une ligne de 15'000 CHF. La commission a soutenu cette proposition à l'unanimité.*

*Lors du point divers ont été abordées des questions d'aménagement aux alentours de Belle-Terre suite à une interpellation de parents d'élèves. Les abords du préau sont jugés dangereux par certains car ouverts sur la route. D'autre part ils relèvent un manque de jeux à disposition des enfants. M. Kilcher indique que l'administration donnera une réponse appropriée à ces questions.*

*La séance a été levée à 20h45.*

#### 10.4 M. Alain Nicolet, président de la commission espaces publics

##### 10.4.1 Séance du 10 juin 2021

*Le jeudi 10 juin 2021, en présence de M. Marc Kilcher Maire, M. Simili architecte et Madame Mailler. Nous avons eu une séance de travail sous forme d'un atelier de discussions très fournies, pour valider les panneaux signalétiques communaux aux quatre coins de Thônex. Pas de votation globale.*

*Dans les divers, pour faire suite à une motion PDC -PLR, concernant la création de Parcs à Chiens, il a été relevé qu'un site a été aménagé à la Promenade des Oiseaux. Un autre site est à l'étude sur le nouveau quartier de Belle-Terre et le nouveau Parc Apollo.*

*Le procès-verbal du 22 avril 2021 a été accepté par 4 oui et 2 abstentions.*

*La séance a été levée à 19h24.*

##### 10.4.2 Séance du 16 septembre 2021

*Tenue en présence de M. Marc Kilcher Maire, M. François Fortuna Secrétaire général adjoint, et MM. Eddy Philippe responsable des espaces publics, Johan Didion adjoint aux espaces verts, Guillaume Jalley préposé à la valorisation des déchets.*

*Notre commission a pu prendre connaissance de trois importantes présentations PowerPoint, respectivement :*

- 1 – Présentation du service de l'espace public, par son responsable M. Eddy Philippe.*
- 2 – Présentation sur la gestion des déchets, par son référent M. Guillaume Jalley.*
- 3 – Présentation sur les espaces verts, par son référent M. Johan Didion.*

*Il s'agissait d'un bilan intermédiaire et nouveautés pour les trois pôles.*

*Les commissaires ont beaucoup apprécié les renseignements diversifiés, très complet et qui tenaient compte du futur en incluant Belleterre (communaux d'Ambilly) dans leurs conférences.*

*La séance de travail a continué avec Monsieur Vitry du bureau Vimade, sur le suivi des études concernant le Parc Apollo. Le nouveau plan distribué aux commissaires démontrait des changements notables qui prenaient en compte les remarques de la commission et des changements d'accès, pour donner suite à diverses tractations qui n'ont pas été accordées (pas de servitude de passage).*

*Un commissaire a demandé un amendement concernant l'élimination du cheminement au nord de l'espace de jeux.*

*Cet amendement a été refusé par 3 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.*

*Cependant, la commission a accepté le projet d'aménagement du parc Apollo par 5 voix pour et 2 abstentions, qui sera renvoyé en commission des finances.*



*Le point suivant concernait des propositions et validation des dénominations des parcs publics de la commune, par M. Vuilleumier historien. Il convient de relever, que toutes ces dénominations doivent être soumis à la commission de Nomenclature qui légifère sur les noms proposés et c'est enfin le Conseil d'Etat qui valide les propositions.*

*Après la présentation et les explications sur ces propositions.*

*C'est à l'unanimité (7) que la commission a donné son soutien pour cette liste.*

*Par 3 voix pour et 4 abstentions, la commission approuve le procès-verbal du 10 juin 2021, avec remerciements à son auteur.*

*Dans les divers, il y a eu quelques échanges élogieux quant au déroulement de l'importante séance de travail et des présentations des divers conférenciers.*

*La séance a été levée à 21h09.*

**10.5** M. Didier Bachmann, vice-président de la commission urbanisme

**10.5.1** Séance du 2 septembre 2021

Point 2 : PLQ Miribel, stratégie future et discussion

*Le Conseiller administratif a indiqué que le PLQ en force prévoyant deux barres d'immeubles ne satisfaisait ni la Fondation communale du logement ni la Commune dans leur perspective de développement, car la structure de ces immeubles était peu satisfaisante et peu originale. Des élus ne souhaitent plus urbaniser davantage Thônex, mais plutôt y ouvrir des parcs et réaliser une densification raisonnable. Cependant, le Canton refuse d'adapter lui-même ce PLQ au motif qu'il est trop récent. En revanche, il serait obligé d'entrer en matière sur sa révision en cas d'initiative communale.*

*En conséquence, le Conseil administratif a mandaté le Bureau d'architect CLR, qui avait déjà élaboré le PLQ Clair-Val, pour présenter plusieurs propositions de variantes, d'ordre plus visuel que technique, prévoyant des densités comparables au PLQ Miribel, mais libérant une place plus généreuse que celui-ci pour des parcs ou d'autres espaces entre les immeubles. L'objet de ce point à l'ordre du jour était donc que la Commission discute de ces variantes. Tant qu'aucun autre projet n'est proposé, le PLQ actuel reste en force.*

*Le représentant du Bureau CLR a ensuite présenté les caractéristiques du PLQ actuel et de ces cinq variantes.*

*Le PLQ existant*

*Il comporte deux barres d'immeubles de Rez + 4 étages perpendiculaires à l'Avenue de Thônex, avec une densité (IUS) de 1,08. Les appartements sont traversants et les regards croisés très directs. Ce projet ne tient pas compte de la conservation de certains arbres existant sur la parcelle, ni du style de conception du PLQ adjacent de Clair-Val.*

*La Variante 1*

*Elle présente un îlot, soit un carré d'immeuble de Rez + 4 + attiques entourant une cour intérieure, avec un gabarit, soit une hauteur, conforme au maximum de 15 mètres fixé pour la zone 4 de développement et avec une densité moyenne de 1,635. L'immeuble, avec des façades en bois, est plus bas que les bâtiments environnants, le rez très transparents et la cour, en pleine terre, permet d'y planter des arbres. L'accès à cette cour risque toutefois d'être plutôt privatif.*

*La Variante 2*

*Il s'agit d'un panachage de trois bâtiments de Rez commerciaux ou communs + respectivement 3, 4 et 6 étages de logements, comportant du bois et une structure périphérique, avec une densité moyenne de 1,155, implantés dans un grand parc d'une façon à permettre de grands dégagements visuels sur de la végétation. La hauteur de 6 étages excède le gabarit maximum de la Zone 4, mais peut faire l'objet d'une demande de dérogation à la Commission d'architecture. Le projet permet la conservation d'une partie des arbres existant. Deux bâtiments sur trois peuvent déjà être construits à côté des villas subsistant encore dans le périmètre.*

*La Variante 3*

*Elle propose une barre de Rez + 9, excédant le gabarit de la Zone 4, avec une densité de 1,175, des appartements traversants et une partie commerciale, bordant parallèlement l'Avenue de Thônex. La concentration du projet dans un seul bâtiment*



aurait l'avantage de libérer une très grande surface pouvant être aménagée comme parc public. L'immeuble pourrait déjà être réalisé sur les terrains disponibles.

#### *La Variante 4*

Elle projette une tour de Rez + 15, excédant le gabarit de la Zone 4 et comportant une densité de 1,21. Cette tour serait moins haute que celle des bâtiments Appolo adjacents, mais elle aurait la même hauteur que l'un des autres bâtiments de ce dernier complexe. Elle offrirait une vue périphérique extraordinaire et dégagerait un parc important. De plus, son ombre portée depuis le matin jusqu'au soir n'empièterait pas sur les bâtiments du PLQ Clair-Val ni sur les autres constructions environnantes.

#### *La Variante 5*

Elle présente deux barres d'immeubles séparés disposés en L, en Rez + 5, avec une densité de 1,14, conformes aux gabarits du PLQ Clair-Val et de la Zone 4, et qui permettent de dégager un très grand espace pour un parc public ainsi que de conserver tous les arbres. Le projet comprend des appartements traversants aux étages et des commerces au Rez. La plupart des parcelles nécessaires aux immeubles sont déjà disponibles.

Les commissaires ont ensuite adressé des questions techniques et des remarques à l'architecte du Bureau CLR, avant de le libérer.

Il ressort de la phase de discussion qui a suivi entre les commissaires que ceux-ci souhaitent poursuivre une réflexion plus approfondie, notamment en consultant leurs groupes politiques respectifs, avant de choisir une solution. Un projet de crédit d'étude à été proposé.

En conséquence, les commissaires ont accepté les propositions suivantes :

1. A l'unanimité, que le PLQ Miribel actuel ne soit pas maintenu et qu'une variante soit adoptée à sa place ;
2. A l'unanimité, que la Commission ne se prononce pas sur une variante lors de la présente séance, mais reporte son choix à une de ses séances ultérieures ;
3. A l'unanimité, qu'un crédit d'étude soit alloué auprès d'un mandataire afin d'approfondir les propositions de projet pour remplacer le PLQ Miribel actuel ;
4. A quatre voix pour et trois abstentions, que le Bureau CLR soit gardé comme mandataire et invité à faire des études supplémentaires ;

Ensuite, les commissaires ont discuté sur l'éventualité de donner au mandataire de l'étude des lignes directrices sur l'orientation des variantes. Ils ont débattu sur l'opportunité de fixer une densité unique pour toutes les propositions ou de demander des solutions avec des densités variables.

Les commissaires ont alors :

5. Refusé, par quatre voix contre et deux voix pour, la proposition visant à demander au Bureau CLR de proposer des densités variables pour chacune des variantes ;
6. Accepté, par cinq voix pour et deux abstentions, la proposition de donner comme ligne directrice au Bureau CLR de présenter des variantes ayant une densité unitaire de 1,15.

#### Point 2 : Discussion sur le projet de padle dans la zone de Fossard

Le Conseil administratif a reçu des requêtes d'investisseurs pour créer un centre de padle sur la zone de Sous-Moulin dans le triangle entre le curling et le parking. Le succès de ce sport est grandissant car il est facile à pratiquer et ludique. Le but du projet est d'octroyer un droit de superficie sur un terrain où seraient construites des structures légères compatibles avec la zone villa, pour une durée de 20 ans, à l'échéance de laquelle, soit l'activité continue, soit l'infrastructure est détruite et il resterait à disposition de la commune une potentielle zone à construire. Le projet de construction, présenté par le même architecte représentant le Bureau CLR, comporte quatre courts dans un bâtiment en bois sous forme d'hélice, éclairé naturellement, en Rez + 2, conforme au gabarit de la Zone 5 Villa. Il permet de conserver de la verdure. La réalisation du complexe sportif ne coûterait rien à la Commune, mais 6,5 millions de francs aux investisseurs. Le Canton a toutefois conditionné la réalisation de ce projet à la planification d'une image d'immeuble de logement.



Les commissaires ont ensuite adressé des questions techniques et des remarques à l'architecte du Bureau CLR, avant de le libérer et d'entrer en discussion.

Finalement, par six voix pour et une abstention, la Commission a :

7. *Accepté la proposition d'inviter la Commission des sports à étudier la réalisation d'un projet paddle.*

*Aucun point supplémentaire n'a été débattu dans les Divers.*

10.6 M. Fabrice Boux de Casson, président de la commission travaux, bâtiments

10.6.1 Séance du 5 octobre 2021

*En présence de M. Uehlinger, Conseiller administratif, M. Fortuna, Secrétaire-général adjoint technique, M. Poncioni, Responsable du service des bâtiments, M. Dellenbach, administrateur associé du bureau Acau architecture SA, M. Rovira, associé architecte du bureau Acau architecture SA.*

*La commission était réunie au restaurant le Nautica pour une visite du chantier. La commission a pu constater l'état de délabrement des installations de la cuisine. Vu l'état de vétusté général, il est proposé une refonte complète de la cuisine y compris l'équipement. Le budget est évalué à environ CHF 200'000. Il s'agirait de casser les murs internes existants, de les reconstruire, installer de nouvelles portes, changer l'étanchéité du sol en assurant un meilleur écoulement, et de changer l'appareillage (piano, plonge, lave-vaisselle, meubles froids, plans de travail, étagères, hotte, friteuse, frigos et, éventuellement, une chambre froide). Ces travaux et installations devraient avoir une durée de vie d'au moins 25 ans.*

*Ne rien faire, ne ferait que retarder les investissements. Il faudra alors à nouveau trouver une solution pour que le restaurant puisse continuer à travailler. Ce qui reviendrait finalement plus cher.*

*Au vote, à l'unanimité, les commissaires ont opté en faveur du développement de ce projet : refonte complète de la cuisine y compris de l'équipement.*

*La séance est levée à 19h30.*

## **11. Désignation des présidents•es et vice-présidents•es des locaux de votes pour 2022**

Le Président donne les informations complémentaires pour l'Alternative. Pour le bureau de vote du 13 février 2022, le président sera M. Joseph Camuglia, le premier-suppléant M. Daniel Loureiro et le second suppléant M. Pierre Bickel. La vice-présidence du 15 mai 2022 sera assurée par Mme Jacqueline Monod, le premier suppléant par M. Martin Germann et le second suppléant M. Philippe Noël. Les autres noms sont indiqués sur la feuille.

« Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations prévues en 2022 »

- Vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote,
- Vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui stipule entre autres une juste répartition entre les diverses tendances politiques,
- Vu le courrier du service des votations et élections du 12 août 2021,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

décide

à l'unanimité (23 voix)

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'année 2022 qui se présente comme suit : (voir annexe)

**12. Pétition « Contre le transfert des camions et maintien de la chaîne » des membres du comité des copropriétaires des allées 19a, 19 et 17 du chemin Etienne-Chennaz**

Le Président cède la parole à M. Richard Stark pour la lecture de la pétition. Une lettre recommandée a également été envoyée à la Mairie.

Le Président annonce que la lettre a été signée par 47 personnes. Le Bureau a préavisé le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Le Président note qu'il n'y a pas de remarque. Il met au vote le projet :

pétition intitulée :

« contre le transfert des camions et le maintien de la chaîne »

résolution

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition munie de 47 signatures déposée par Mme Monika Tagand-Dejeu au nom des signataires, intitulée « contre le transfert des camions et le maintien de la chaîne »
- Attendu que le Bureau a décidé, dans sa séance du 4 octobre 2021, de transmettre la pétition pour traitement au Conseil Administratif.

Le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 1 abstention

1. De confirmer la décision du bureau du 4 octobre 2021, de transmettre pour traitement la pétition intitulée « contre le transfert des camions et le maintien de la chaîne » au Conseil Administratif
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

**13. Pétition « Pour une voie verte plus sûre et plus agréable » de l'association Pro Vélo, Genève**

Le Président laisse la parole à M. Bastien Leutenegger pour qu'il donne lecture la pétition.

Le Président souligne que le bureau a préavisé du renvoi de cette pétition au Conseil Administratif. Il ouvre le débat.

M. Stephen Knörr donne la position de l'UDC :



« Nous sommes partisans d'envoyer cette pétition au Conseil administratif. Elle est adressée à plusieurs communes le Conseil administratif est donc le plus compétent.

Toutefois dans l'éventualité d'un dialogue futur nous aimerions que le Conseil administratif prenne en compte certains éléments incontournables.

Il sied de rappeler que la Voie Verte ne devait être qu'une promenade piétonne. La présence de cyclistes n'était même pas envisagée, leur hégémonie encore moins. Petit à petit, sous la pression des urbanistes, ces nouveau Attilas du 21<sup>ème</sup> siècle, il a été imaginé la pose d'un gravier stabilisé mais destiné aux vélos...

À cette vérité, il est nécessaire de préciser que l'organe cantonal en charge de la circulation sclérosé par ses dogmes et totalement déconnecté de la réalité était convaincu que les différents flux allaient se réguler d'eux-mêmes une fois les habitudes intégrées. Ce qui n'avait pas été intégré c'est que le vélos soi-disant mobilité douce est un moyen de transport rapide et pratique uniquement sous l'impérative condition de fouler au pied ou plutôt de la pédale l'ensemble du droit de la circulation routière. Précisons encore que la situation actuellement en place permet aux piétons en toute légalité de cheminer sur l'espace bituminé qui n'a jamais été réservé aux cyclistes.

Il est aussi impératif de s'interroger sur une pétition datée de novembre 2019 et qui nous parvient en juillet 2021, une année et demie soit 1,45 signatures par jour et avec l'aide d'Internet. Certes, une seule signature aurait suffi pour que cette pétition soit recevable mais la lecture du dernier paragraphe dans lequel Pro-vélo s'érige en unique interlocuteur seul tenant de la vérité nous laisse pantois !

C'est bien un symptôme d'une association qui n'a plus pour but de défendre les cyclistes. Pro-vélo ne défend pas les deux roues. Pro-vélo défend les intérêts de Pro-vélo.

Si nous votons l'envoi de cette pétition au Conseil administratif, nous ne pouvons que lui conseiller de prendre langue avec les associations de piétons toutes aussi concernées par la Voie Verte. Il ne faut pas oublier que sur cette dernière, le prédateur c'est le deux-roues, la proie le piéton ! ».

M. Frédéric Piguet rapporte que le groupe PDC considère que les problèmes soulevés par les 883 pétitionnaires sont bien réels et il constate que l'aménagement de la voie verte relève des communes traversées et de l'État. Le PDC estime en conséquence qu'il revient de renvoyer au Conseil administratif cette pétition afin qu'il entre en négociation avec les autres communes et l'État pour, dans la mesure du possible, améliorer les éléments qui permettent de sécuriser le passage des cyclistes et le passage des piétons.

M. Richard Stark utilise souvent la voie verte tant à pieds qu'à vélo. Or, des vélos roulent à une vitesse supérieure à ce que tout un chacun pourrait croire (les trottinettes également). M. Stark s'enquiert de la possibilité de clarifier la situation en mettant des panneaux sur la commune.

M. Bruno da Silva relève que l'OCT et les différents partenaires engagés sont conscients de cette problématique et que des réflexions sont en cours. La pétition ne fait donc pas découvrir aujourd'hui les nombreux problèmes qu'il y a sur cette voie. En ce qui concerne la répression des autorisations ou non de cycles et la vitesse à laquelle ils sont autorisés à rouler, le collègue de M. da Silva aura probablement un retour de son service à ce sujet.

M. Marc Kilcher observe que la LCR s'applique sur la voie verte ce qui constitue un cadre fédéral. La signalétique répond à des exigences cantonales qui ont amené Thônex à devoir gérer le défi de marquer par exemple au sol le signes de vélos. Cela a été une élasticité juridique conséquente car la commune n'a pas dans ses outils à disposition toutes les règles que la voie verte pourrait offrir et que la France a développé. À l'échelle de la jurisprudence en Suisse, il n'y a pas autant de panneaux disponibles pour gérer les flux de circulation sur la voie verte car il n'y a pas autant d'autoroutes à vélos présentes dans le paysage helvétique uniquement.



Pour la bonne compréhension, M. Marc Kilcher précise que la voie verte est un chemin à mobilité douce. En théorie, un piéton peut aller sur la partie asphaltée ou la partie en terre et devrait être respecté comme utilisateur de cette voie au même degré que s'il était sur l'autre partie. Or, tout le monde est bien conscient qu'un piéton qui va sur la partie asphaltée est un inconscient qui se fait klaxonner et siffler toutes les 15 secondes par un vélo. À l'inverse, si un vélo s'aventure sur la partie en terre, les gens y verront une emprise des cyclistes dans la zone. À ce stade, la commune de Thônex peut mettre des panneaux de sensibilisation comme ils avaient été mis au départ mais il ne s'agira que d'une signalétique à bien plaquer qui n'a aucun impact formel en termes d'amende sur les usagers. En résumé, la palette des outils en termes de réglementation pour les deux-roues sur la voie verte n'est pas aussi large à l'heure actuelle au niveau de la LCR. Les groupes représentés au Conseil National le savent très bien. Ce problème doit plutôt être géré à Berne qu'à Thônex.

M. Bastien Leutenegger remercie son préopinant pour ses précisions. Il rappelle en sus aux intervenants précédents qu'ils identifient des problèmes qui sont les mêmes que ceux relevés par Pro-vélo dans la pétition. Simplement, Pro-vélo apporte des solutions pour parer aux manques qu'il y a dans la gestion de la circulation des vélos afin de sécuriser la voie verte. M. Bastien Leutenegger engage les intervenants à relire le texte de la pétition qui relève les mêmes problématiques.

M. Fabrice Boux de Casson remarque que la voie verte est superbe et qu'il y a une volonté d'élargir le côté piétons et le côté vélos. Or, M. Fabrice Boux de Casson n'est pas certain qu'élargir la voie pour les vélos soit adéquat en termes sécuritaires. Il convient toutefois d'uniformiser la voie verte donc ce point doit être renvoyé.

Au sens de M. Stephen Knörr, la solution est simple, le vélo doit respecter les autres. M. Stephen Knörr cite ensuite M. Gérald Widmer, interrogé par un journaliste, qui a répondu au sujet de la limitation de vitesse : « Déjà la Confédération ne prévoit pas de telle disposition mais si nous limitons la voie verte à 20 km/h ce serait encore trop quand la prudence en dicte 10 km/h ».

M. Philippe Noël discerne de véritables questions qui se posent autour de la voie verte, qui s'inscrit dans un phénomène de la mobilité au 21<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de questions se posent et il est normal qu'il y ait des adaptations. Un travail sérieux doit être entrepris par tous les acteurs à commencer par les pouvoirs publics (communes et Canton) et les représentants des différents utilisateurs de la voie verte pour arriver progressivement à dégager des solutions pour que la voie verte soit relativement sécurisée. Pour la pratiquer tous les jours, M. Noël relève qu'il y a un certain nombre de dangers. Tout cela doit être réfléchi de manière progressive et intelligente pour arriver à dégager des solutions qui seront meilleures dans l'avenir. Le groupe Alternative votera le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture du texte sur lequel le Conseil municipal va se prononcer.

pétition intitulée :

« pour une voie verte plus sûre et plus agréable »

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,

Vu la pétition munie de 883 signatures déposée par Mme Christine Jeanneret-ter Kuile, coordinatrice pour PRO VELO, Genève intitulée « pour une voie verte plus sûre et plus agréable »

- Attendu que le Bureau a décidé, dans sa séance du 4 octobre 2021, de transmettre la pétition pour traitement au Conseil Administratif





Le conseil municipal

décide

à l'unanimité (23 voix pour),

14. De confirmer la décision du bureau du 4 octobre 2021, de transmettre pour traitement la pétition intitulée « pour une voie verte plus sûre et plus agréable » au Conseil Administratif
15. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

#### **14. Résolution « Pour une stratégie vélo à Thônex » des groupes PDC-VL et PLR**

Le Président passe la parole à M. Fabrice Boux de Casson, premier signataire de la résolution, qui en donne la lecture. Puis, le Président ouvre la discussion.

M. Stephen Knörr partage la position du groupe UDC : « le groupe UDC préconise l'abstention. Pourquoi voter une résolution dont l'ensemble des demandes ont à 99 % déjà été réalisées par le passé ! »

M. Bastien Leutenegger cite une déclaration du groupe Alternative :

*« Le groupe Alternative Ecologique et Sociale tient ce soir à féliciter les groupes PLR et PDC pour leur conversion à la mobilité douce et ce après plusieurs législatures marquées par le refus quasi systématique (en ce qui concerne le PLR en tout cas) de toutes les propositions émanant de la gauche, allant dans le sens de la résolution qui nous est proposée ce soir. C'est là le retour à la raison qu'il faut saluer et encourager.*

*En effet, nous proposons l'étude de pistes cyclables sur des axes routiers notoirement dangereux comme l'avenue de Thônex entre la route de Sous-Moulin et le Pont de Sierne ? Refusé. Des vélos étaient libre-service à Thônex ? Ça ne fonctionne pas assez bien, supprimé sans études alternatives. Plus anciennement, nous proposons une aide pour acquérir des vélos électriques ? Réponse : ce n'est pas à la commune de s'en préoccuper. Ce ne sont là que quelques exemples issus d'un passé proche que certaines et certains d'entre nous n'ont heureusement pas connu.*

*Avec cette résolution bienvenue, nous ne doutons pas du souhait de corriger les erreurs passées et même si en plus cela peut embellir l'image d'un groupe en particulier, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Le groupe Alternative Ecologique et Sociale se réjouit donc de l'éveil de la majorité aux modes de déplacement doux et soutiendra bien évidemment cette résolution ».*

M. Fabrice Boux de Casson souligne que l'avenue de Thônex n'est pas, sauf erreur, une voie communale. La commune ne pourra donc pas vraiment intervenir dessus.

M. Philippe Noël revient sur les propos de son préopinant. Il adhère évidemment à la résolution mais il aimerait que la commune puisse avancer sur des sujets difficiles. Du côté de Villette, se déplacer avec un deux-roues de type vélo en direction du centre de la commune ou du Pont de Sierne est compliqué. Ainsi, M. Philippe Noël souhaite savoir si des pistes permettraient d'arriver par une manière ou une autre (peut-être en contournant les routes cantonales) à créer une voie cyclable absolument nécessaire.

M. Bruno da Silva indique que des études sont en cours avec l'État pour aménager soit des itinéraires alternatifs, soit des itinéraires sur l'avenue de Thônex même ou en partie. Cette motion va néanmoins dans le bon sens de l'avis personnel de M. Bruno da Silva car elle clarifie un certain nombre de choses et elle légitime aussi l'action du Conseil administratif. M. Bruno da Silva attire l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'une commission Mobilité est agendée le 4 novembre, commission durant laquelle est prévue l'audition de certains représentants cantonaux, notamment de l'OCT. Il serait peut-être bienvenu de saisir l'occasion pour leur demander un point de situation sur l'avancée des études pour les différents questionnements sur ces tronçons.



M. Stephen Knörr estime qu'il convient de faire confiance à l'entente qui va présenter d'autres motions avec d'autres idées. En attendant, M. Stephen Knörr propose de construire un trottoir sur l'avenue de Thônex car les vélos adorent les trottoirs.

M. Frédéric Piguet relève que l'un des grands atouts de la résolution consiste à sensibiliser les cyclistes à la distance à respecter par rapport aux piétons pour ne pas rentrer dans leur zone de sécurité à une vitesse trop importante. Cet atout mérite d'être souligné. M. Frédéric Piguet s'étonne que certains membres du Conseil municipal ne soutiennent pas cette pétition alors qu'elle est novatrice sur cet aspect.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la résolution :

résolution interpartis  
demandant au Conseil Administratif d'adopter une stratégie  
visant à développer l'usage du vélo par les Thônésiennes et Thônésiens

« pour une stratégie à vélo »

Considérant :

- Que le Plan Directeur Communal de notre Commune indique que parmi les déplacements des Thônésiennes et Thônésiens vers la ville de Genève et de Carouge, la part modale des TP est importante (55%), la part de la voiture individuelle (conducteurs et passager) également (41%) alors que la part des modes doux est faible (1% piétons et 4% vélos)
- Que ces dernières années, de nombreux investissements (pistes et voies cyclables) ont été réalisées à Thônex mais que le développement de la pratique cycliste utilitaire ne suit pas le même le même rythme des investissements réalisés
- Que l'usage du vélo apparait de plus en plus nécessaire pour aller vers des villes à mobilité plus durable

Sur proposition des groupes PLR et PDC-VL

Le conseil municipal

demande

par 20 voix pour et 3 abstentions,

Au conseil administratif

15. D'adopter une stratégie visant à développer l'usage du vélo par les Thônésiennes et Thônésiens et encourager la poursuite du développement d'un réseau cyclable structurant.
16. De s'assurer que tout nouveau plan localisé de quartier comprenne une partie consacrée au déplacement à vélo.
17. D'informer et de sensibiliser les Thônésiennes et Thônésiens aux bienfaits du vélo pour la santé et des nouvelles structures à leur disposition.



## 15. Résolution « Pour l'usage des matériaux recyclés et plus écologiques dans les constructions communales » des groupes PDC-VL et PLR

Le Président cède la parole à Mme Alexandra Munier pour qu'elle en donne lecture. Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Loureiro se questionne si les auteurs de la résolution ont des exemples de bâtiments qui contiennent du béton recyclé, ce à quoi Mme Alexandra Munier répond par la négative.

M. Daniel Loureiro se pose une question de faisabilité technique. En effet, si le béton recyclé ne présentait que des avantages, M. Daniel Loureiro se demande pourquoi la commune n'aurait pas utilisé uniquement du béton recyclé.

M. Frédéric Piguet explique que la technique existe depuis plusieurs années et que plusieurs bâtiments ont été réalisés en béton recyclé car cela fait partie des principes de l'écologie industrielle. Un professeur à l'université de Lausanne en fait la promotion depuis longtemps. À noter que les bétons recyclés sont utilisés pour certains types de structures seulement. Il n'y a de surcroît aucun problème technique à avoir.

M. Stephen Knörr aimerait savoir si les auteurs de la résolution seraient prêts à enlever « la Fondation du logement pour la commune de Thônex » du texte car la fondation est plus ou moins indépendante au sens de M. Stephen Knörr. Ce dernier préfère qu'un représentant de la Fondation porte cette demande plutôt qu'elle soit amenée au Conseil municipal.

M. Daniel Loureiro ne doute pas des compétences techniques du béton recyclé. En revanche, le prix n'est pas du tout mentionné. Or, le béton recyclé est beaucoup plus cher que le béton normal. Il propose de voter la proposition de M. Stephen Knörr avant de voter la résolution.

Le Président interroge Mme Alexandra Munier pour savoir si cette dernière souhaite répondre à la position de M. Stephen Knörr, ce à quoi Mme Alexandra Munier affirme à son colistier assis à sa droite qu'elle va répondre puis elle réfute la proposition de M. Stephen Knörr. Pour M. Stephen Knörr, cela a le mérite d'être clair.

M. Frédéric Piguet remarque que le texte dispose que le Conseil municipal décide d'encourager le Conseil de la Fondation à « étudier et privilégier ». Cette dernière analysera donc au moment où elle étudie la question si cette dernière en vaut la peine. La résolution donne un dynamisme mais elle n'impose rien si ce n'est d'être attentif à des nouvelles solutions adéquates tant du point de vue du prix que du recyclage. Cela éviterait en outre de faire venir du gravier des carrières du Salève.

M. Fabrice Boux de Casson abonde dans le sens de M. Frédéric Piguet. Il ne pense pas qu'il y aura beaucoup de constructions dans les prochains mois. En revanche, les prochaines constructions pourraient servir d'exemple. Le Conseil administratif pourrait donner une fourchette de prix entre matériaux recyclés et non recyclés afin de se rendre compte des enjeux économiques. Le mot « étudier » étant bien présent, M. Fabrice Boux de Casson est d'avis d'étudier.

M. Stephen Knörr observe qu'encourager veut dire « donner du courage » mais également « aider ou favoriser par une protection spéciale, des récompenses ou une subvention ». Il donne ensuite lecture de la prise de position de l'UDC :

*« Avant tout débat, nous demandons que les auteurs de la délibération retirent de leur proposition la motion : “ainsi que le Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex”. Nous pensons qu'il appartient à leurs représentants à la fondation de porter cette demande lors d'une prochaine assemblée... »*



*Cette résolution avec son clone qui la suit tombe fort à propos, en avant-garde des élections cantonales de 2023... Toutefois, elle éveille notre intérêt ! Mais rappelons cependant que si une délibération engage, qu'une motion demande, une résolution elle n'est qu'un vœu pieu...*

*Personne autour de cette table n'oserait nier que nous n'avons qu'une seule planète qu'il appartient à tous de se responsabiliser même au niveau le plus minime. Cette résolution à elle seule apporte plus à l'écologie que toutes les "critical mass" que tous les assauts conduit par d'extinction rébellion ou encore tous les beuglements de "zadistes".*

*Des recherches provenant de plusieurs sources nous apprennent que : les matériaux artificiels sont des matériaux créés par l'homme (pas par la nature) comme le verre, le polystyrène... ; qu'il existe trois types de matériaux naturels : les minéraux, les organiques d'origine végétale ou animale.*

*Nous pouvons citer comme exemple et de façon non exhaustive le bois, le liège, le chanvre (ceci expliquant cela), la terre crue, la paille, la brique, etc.*

*Des mêmes recherches, il ressort que les matériaux les plus facilement recyclables sont ceux d'origine naturelle dont en particulier pour la Suisse le bois... Il est donc parfaitement clair que les points 14 et 15 auraient pu être fondus en un seul !!!*

*Nous savons que des consignes « d'éco-blanchiment » ont été données aux élus de la « pseudo-entente » mais nous possédons l'entregent nécessaire pour bannir de notre raisonnement ce type de considération.*

*C'est pourquoi nous ne nous opposerons pas à cette résolution mais simplement nous nous abstenons ».*

M. Daniel Loureiro lit une déclaration de l'Alternative qui rejoint en partie les deux résolutions traitées lors de l'actuelle séance :

*« L'Alternative Ecologique et Sociale soutient évidemment l'idée d'utiliser des matériaux écologiques ou du moins à plus faible impact environnemental que ce qui a été fait jusqu'à présent. Cependant, il faut être conscient que vouloir des matériaux de construction écologiques et surtout du béton recyclé représente un coût très élevé. Il faut ajouter un bon 30 % au prix si on veut utiliser les matériaux à faible émission de CO<sub>2</sub>. Nous sommes conscients du coût supplémentaire que cela engendre et espérons que le Conseil municipal assumera les budgets à voter pour les futures constructions composées de ce type de matériaux.*

*Un sujet qui manque selon nous à cette résolution est la notion de durabilité. L'usage de matériaux à faibles émissions de CO<sub>2</sub> est bien en théorie mais il faut faire attention à sa durabilité sur le long terme. Par exemple, une façade en pierre qui va durer 60 ans sera plus énergivore qu'une façade en bois qui va durer 20 ans. Mais si en 60 ans on change trois fois la façade en bois, laquelle des deux sera la plus gourmande en CO<sub>2</sub>? On ne sait pas. En plus de l'usure des matériaux, il y a leur entretien qui doit être pris en compte. Certains matériaux demandent à être traités, nettoyés, ponçés ou repeints plus régulièrement que d'autres ce qui ajoute du CO<sub>2</sub> aux matériaux sur le long terme. Donc la durabilité sur le long terme est toute aussi importante que l'émission de CO<sub>2</sub> nécessaire à la fabrication d'un matériau.*

*Afin de ne pas se limiter au taux de CO<sub>2</sub> nécessaire à la fabrication de matériaux de construction, nous encourageons à intégrer la notion de durabilité et proposons au vote du Conseil municipal l'amendement suivant au second point de la conclusion « étudier et privilégier l'usage d'une part de matériaux moins générateurs CO<sub>2</sub> » en « étudier l'émission de CO<sub>2</sub> des matériaux de construction dans leur durée de vie et privilégier les plus durables pour les nouveaux projets communaux ». La différence est qu'on ne choisit plus les matériaux selon le CO<sub>2</sub> indiqué par les constructeurs mais sur le long terme et l'impact sur toute sa durée de vie ».*

Le Président soumet la proposition d'amendement au vote :

- La proposition d'amendement de M. Daniel Loureiro est acceptée par 20 voix pour et 3 abstentions.



Le Président soumet ensuite au vote le projet de résolution :

résolution interpartis

demandant à l'administration et aux autorités communales ainsi qu'au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex d'étudier et privilégier l'usage d'une part de matériaux de construction recyclés et moins générateurs de CO2 pour les nouveaux projets

« pour l'usage des matériaux recyclés et plus écologiques dans les constructions communales »

- Vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Considérant le peu de valorisation actuelle des matériaux recyclés dans la construction de bâtiments et de routes ;
- Considérant que l'usage de matériaux recyclés permet une baisse de production de CO2 lié à la construction ;
- Considérant qu'il existe maintenant des procédés de fabrications du béton, mis en application par l'EPFL avec l'usage d'une part de LC3 dans la composition qui permet une réduction de 40% des émissions de CO2 ;
- Considérant que l'usage de matériaux recyclés permet d'éviter l'enfouissement dans des décharges éloignées de Genève et évitant ainsi de nombreux trajets en camions ;

Sur proposition des groupes PLR et PDC-VL

Le conseil municipal

décide

par 20 voix pour, 3 abstentions

D'encourager l'administration et aux autorités communales ainsi qu'au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex :

1. D'étudier et privilégier l'usage d'une part de matériaux de construction recyclés pour les nouveaux projets communaux de bâtiments, d'ouvrages d'art et de routes.
2. D'étudier l'émission de CO2 des matériaux de construction dans leur durée de vie et privilégier les plus durables pour les nouveaux projets communaux de bâtiments, d'ouvrages et de routes.

**16. Résolution « Pour l'usage de bois et matériaux naturels dans les constructions communales » des groupes PDC-VL et PLR**

Le Président cède la parole à Mme Alexandra Munier pour donner lecture de la résolution. Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Stephen Knörr constate que l'administration, qui est excellente, doit être neutre. Il s'enquiert donc de personne qui pourrait décider de l'achat du bois de construction.



M. Pierre Bickel est en accord avec la résolution. Il rappelle qu'en 2021, le travail de coupe en suisse du bois se monte à CHF 150.- le m<sup>3</sup> mais que la vente de ce même bois varie entre CHF 30.- et CHF 80.- le m<sup>3</sup>. Le bois suisse n'est rentable qu'avec de très fortes subventions publiques et importer le bois contredit l'idée de proximité d'un matériau disponible. Au sens de M. Pierre Bickel, une telle réalité est incontournable. Construire avec du bois signifie donc également de prendre en compte cette réalité.

M. Frédéric Piguet mentionne que les termes de « terre crue compressée » ne sont pas repris dans la décision pour les matériaux recyclables alors qu'une entreprise qui fournit ce matériel est une entreprise genevoise. Il suggère donc d'ajouter la terre crue compressées à la suite des autres matériaux naturels.

Mme Alexandra Munier répond à M. Stephen Knörr que le service technique et M. François Fortuna sont tout à fait aptes à choisir le bois, ce à quoi M. Stephen Knörr souligne qu'ils ne doivent pas choisir en tant qu'employés de la commune.

M. Daniel Loureiro donne lecture d'une déclaration de l'Alternative :

*« L'Alternative Ecologique et Sociale est évidemment pour un développement urbain peu impactant pour l'environnement, raison pour laquelle nous soutenons les constructions naturelles. Cependant, un usage de bois dans la construction n'est pas toujours aussi simple que ce que l'on peut penser. Il ne faut pas croire que ce beau matériau est naturellement empilé pour former un édifice. Il est la plupart du temps aggloméré avec des colles toutes plus toxiques les unes que les autres, imprégné de résine ou autoclavé dans un four pendant plusieurs heures. Heureusement, nous avons encore la possibilité d'utiliser du bois à l'état naturel et c'est ce que nous encourageons de faire. Il faudrait donc accepter qu'il patine avec le temps comme la façade en bois du pavillon Mousse par exemple. L'Alternative Ecologique et Sociale votera favorablement à cette seconde résolution en encourageant l'usage de matériaux naturels pour tout type d'éléments constructifs et pas seulement ceux qui sont faits par an ».*

M. Daniel Loureiro fait ensuite part d'une réflexion plus personnelle. Il observe que les deux résolutions traitent toutes les deux de la matérialité, ce qui est une petite partie du domaine de la construction. L'Alternative regrette de ne pas avoir été consultée pour l'élaboration des résolutions car les groupes auraient pu échanger toutes leurs compétences ensemble afin de fournir des réflexions plus élaborées et plus poussées. Le texte de la résolution ne se serait probablement pas limité à la matérialité mais serait allé plus loin et aurait orienté les choses dans une conception durable qui comprend par exemple la forme des bâtiments ou les installations techniques. M. Daniel Loureiro discerne que le texte parle du label gold de la Cité de l'Energie. Or, bien d'autres labels auraient pu entrer en compte comme le Minergie ou Minergie-ECO qui est basé sur un écobilan global qui comprend le CO<sub>2</sub> des matériaux utilisés du début jusqu'à la fin. L'Alternative aurait poussé les choses dans la conception durable car un bâtiment ne deviendra pas écologique si des matériaux écologiques sont utilisés dans un bâtiment qui n'a pas été conçu dans ce sens.

M. Frédéric Piguet ajoute que l'élément très important porte sur les matériaux. En ce sens, de la terre crue compressée est produite à Genève. Ce matériau revête beaucoup de qualités et il est détaillé dans l'exposé des motifs. Dans la mesure où l'administration ne retiendrait que la décision, M. Frédéric Piguet propose de mettre la terre crue compressée dans les points 1 et 2 de la demande après « ou d'autres matériaux naturels ». D'après M. Frédéric Piguet, cet amendement semble logique et en adéquation avec la question des matériaux et il ne clôt pas la liste mais donne des éléments pour cette résolution.

Le Président soumet la proposition d'amendement de M. Frédéric Piguet au vote :

- La proposition d'amendement de M. Frédéric Piguet est acceptée par 22 voix pour et 1 abstention.

Le Président fait ensuite voter le texte général tel qu'amendé :



résolution interpartis  
demandant à l'administration et aux autorités communales ainsi qu'au Conseil de la Fondation pour le  
logement de la commune de Thônex d'étudier et privilégier l'usage  
d'une part de matériaux de construction recyclés et moins générateurs de CO2  
pour les nouveaux projets

« pour l'usage de bois et matériaux naturels dans les constructions communales »

- Vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Considérant l'usage éprouvé du bois dans les constructions ;
- Considérant le peu d'impact écologique de l'usage du bois dans la construction ;
- Considérant les nombreuses techniques de constructions en bois répondant aux normes de sécurité ;
- Considérant que la forêt suisse en croissance permet d'utiliser du bois local d'excellente qualité en limitant les transports lointains ;
- Considérant qu'il existe des matériaux alternatifs, comme la terre crue compressée, pour les structures non porteuses ;

Sur proposition des groupes PLR et PDC-VL

Le conseil municipal

demande

par 20 voix pour, 3 abstentions

A l'administration et aux autorités communales ainsi qu'au Conseil de la Fondation pour le  
logement de la commune de Thônex :

1. D'indiquer dans les futurs concours architecturaux ou mandats d'études que l'usage partiel ou total du bois, ou d'autres matériaux alternatifs naturels dont la terre crue compressée, pour la construction est un atout dans l'évaluation des projets soumis au concours et à nommer des spécialistes de ces techniques dans les membres du jury.
2. D'étudier et privilégier, pour des nouvelles constructions, l'usage du bois et en particulier issu de forêts suisses, ou d'autres matériaux naturels dont la terre crue compressée, en complément ou indépendamment de l'usage d'autres matériaux de construction, de préférence recyclés ou moins polluants, selon résolution séparée soumise au conseil municipal.

### **17. Propositions du Conseil administratif**

Aucune proposition.

### **18. Questions écrites**

Le Président annonce qu'une question écrite avait été posée par M. Pierre Bickel lors de la séance du 11 mai 2021. Il s'agit de la question suivante :



1. La « Tribune de Genève » du 1<sup>er</sup> mai dernier a fait le recensement de l'accueil de la petite enfance dans les communes genevoises. Thônex semble y occuper un classement médian (env. 30%) sur l'infographie.
2. Combien de places la commune de Thônex propose-t-elle en crèche, et à quel pourcentage de cette tranche d'âge cela correspond-il ?
3. A terme quels nouveaux projets sont-ils envisagés pour augmenter cette offre et l'améliorer en % ? Quelles autres structures (que les crèches) sont-elles à disposition jardins d'enfants, etc... des familles thônésiennes, tant publiques que privées ?
4. Une démarche de municipalisation est-elle envisagée dans l'avenir ?

M. Marc Kilcher donne lecture de la réponse :

1. La commune offre actuellement les places de crèches suivantes :  
75 places à la crèche Marcelly  
61 places à la crèche Clair-Val  
Ceci représente 27 % de la tranche d'âge allant de 0 à 4 ans selon les chiffres de la dernière rentrée scolaire.
2. A terme, les investissements futurs prévoient dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape de Belle-Terre une crèche d'environ 80 places, ceci fait suite à des échanges entre la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex et la commune.

Concernant les autres structures d'accueil il y a le jardin d'enfant des Bout'choux qui offre 25 places et qui est également géré par la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex ainsi que la crèche privée « l'affaire des petits » située au 30, avenue Tronchet et qui offre 29 places. Cet établissement est géré par la fédération des entreprises romandes et est destiné aux enfants des employés·ées membres de la FER. Il existe également l'association de maman de jour Koala dans laquelle, la commune de Thônex, à l'instar des autres communes des régions Arve et Lac finance le fonctionnement.

3. Le Conseil Administratif n'envisage pas une démarche de municipalisation dans la mesure où nous avons une fondation qui coordonne toutes les activités des trois entités existantes et ceci à notre entière satisfaction. A noter que l'ensemble des institutions gérées par la fondation de la jeunesse sont membres de la nouvelle CCT (convention collective de travail) mise en place pour les communes du canton de Genève (hors ville de Genève) et qui s'aligne sur les usages tels que recommandés par l'OCIRT et qui reflètent les mêmes principes que la CCT ville de Genève.

Le Président demande à M. Pierre Bickel si ce dernier souhaite intervenir. M. Pierre Bickel ne désire pas intervenir pour le moment. Le Président annonce ensuite qu'il y a cinq nouvelles questions écrites.

M. Philippe Noël donne lecture de sa question qui s'intitule « paradoxe du nom de Belle-Terre utilisé pour le nouveau quartier situé sur les Communaux d'Ambilly au nord de la commune de Thônex » :

*« Suite à l'inauguration du nouveau quartier de Belle-Terre je me permets de revenir sur le nom officiel choisi qui a été répété si souvent lors de cette soirée officielle d'inauguration et de fête. Il me semble en effet qu'on se trouve en face d'un paradoxe à vouloir appeler Belle-Terre un quartier situé dans un espace qui n'a plus vraiment de Belle-terre que le nom. Un nom qui résonne étrangement à l'heure des crises écologiques multiples de notre temps.*

*Vouloir rappeler le passé des Communaux d'Ambilly avec une expression généraliste qui révèle surtout la transformation que l'urbanisation intensive fait à l'environnement me semble discutable. Bien sûr, le quartier est là avec des projets en cours de réalisation. Je ne mets pas en cause cela et ma critique ne porte que sur le choix du nom.*





Lors d'un petit sondage fait il y a quelques années pour trouver un nom aux Communaux d'Ambilly, j'avais tenté, sans effets apparemment d'attirer l'attention sur l'aspect paradoxal de l'expression Belle-Terre qui circulait alors. En participant modestement à la soirée d'inauguration du quartier du vendredi 13 septembre dernier, tout cela m'est revenu vivement à l'esprit.

C'est pourquoi je souhaite ce soir interpellier le Conseil administratif avec les questions suivantes :

1. Le Conseil administratif se rend-il compte du caractère paradoxal et peu identitaire du nom du nouveau quartier dénommé « Belle-Terre » ?
2. Quel a été le processus de décision qui a finalement mené au choix de ce nom et quel part le Conseil administratif a-t-il pris dans ce choix ?
3. Le Conseil administratif envisagerait-il de considérer l'opportunité d'utiliser un autre nom pour nommer le nouveau quartier ?
4. Dans le cas où le Conseil administratif répondrait par la négative à la question qui précède, le Conseil administratif envisage-t-il des mesures de gestion environnementale qui permettraient de donner un sens écologique et agricole approfondi à certaines zones du nouveau quartier pour que le nom « Belle-Terre » puisse trouver une certaine crédibilité ?

Je remercie par avance le Conseil administratif pour l'intérêt qu'il portera à ces questions, qui au-delà de la sémantique touchent aussi au sens profond de l'évolution de notre monde ».

M. Stephen Knörr donne lecture de sa première question écrite :

« Lors de la séance de la commission Espaces Publics du 16 septembre 2021, nous avons appris que dans le cadre de l'opération conduite pour inciter au tri après contrôles, cinq dénonciations avaient été délivrées.

Questions :

- Quels sont les motifs de ces dénonciations ?
- Quels types de procédures ont été employés pour aboutir à ces dénonciations ?
- Quelles bases légales ont été utilisées pour établir ces dénonciations ?
- La personne qui a constaté l'incivilité, l'infraction était-elle dûment assermentée ?
- La personne qui a constaté l'incivilité a-t-elle observé le coupable commettre l'incivilité, l'infraction ? »

M. Stephen Knörr donne lecture de sa deuxième question écrite :

« Il est loin le temps jadis où une IBM à boule représentait le summum de la bureautique. Les machines à écrire avec bien d'autres objets qui ont jalonné le quotidien de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle ont rejoint les baladeurs (walkman) et autres fax dans les expositions des musées.

Le raz-de-marée de l'informatique a tout balayé. Nous utilisons nos ordinateurs, nos tablettes ou autres téléphones mobiles jours et nuits, au travail, dans nos loisirs, etc.

Aucune administration ne saurait se passer de tous ces merveilleux outils, cependant chaque médaille peut avoir son revers.

Questions :

- Dans l'ensemble du matériel qui forme le parc informatique de notre commune, quels types d'appareils sont loués, lesquels sont achetés ?
- Combien sont-ils dans chaque catégorie ?
- Concernant le matériel acquis, lorsque le couperet de l'obsolescence programmée tombe quelles filières d'éliminations, de recyclage sont privilégiées ?
- Quelles sont les précautions prises afin qu'aucune donnée sensible ne s'échappe lors du remplacement d'un appareil ? »



M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de sa première question écrite qui concerne le parking pour personnes handicapées :

*« Il y a devant l'école du Pont-Bochet quelques places de parking. Mais il n'est pas prévu de places de parking pour les handicapés. Or, il apparaît qu'il y aurait un jeune écolier handicapé que les parents viennent chercher en voiture. Serait-il possible de réserver une place pour les personnes handicapées ? Au besoin, cette place pourrait être réservée seulement en début et fin de journée ? »*

*« Une situation semblable existe au niveau de la nouvelle école de Belle-Terre où seul un emplacement dépose-minute est prévu. »*

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de sa seconde question écrite qui concerne la fontaine à eau pour les enfants :

*« Le samedi 28 août dernier, répondant à l'invitation de la Maison des Quartiers, j'ai pris plaisir à visiter le Terrain d'Aventures organisé au quartier Curé-Desclouds. Puis, en parlant avec le gérant du restaurant de ce quartier, "Le 26", il m'a confié que régulièrement les enfants viennent lui demander un verre d'eau.*

*D'où ma question : pourrait-on envisager l'installation d'une fontaine à eau en haut de l'école du Bois-des-Arts ? »*

## **19. Propositions individuelles**

- Prix reçu par la commune de Thônex

M. Pierre Bickel rappelle que M. Marc Kilcher a communiqué que la commune de Thônex a reçu un prix. Il se demande comment cela s'est passé et si l'opération sera reconduite.

M. Marc Kilcher encourage les membres du Conseil municipal à aller sur le site de Nature en Ville pour visionner une vidéo. Puis, il confirme que l'initiative sera reconduite l'année suivante sous réserve de la validation du budget. Le premier enseignement de l'exercice est le suivant : en déléguant plusieurs sites à plusieurs responsables, la commune a obtenu un très bon résultat et il y a eu très peu de déprédations. En revanche, il n'y a pas eu foncièrement d'intérêt de la part des habitants à récupérer des fraises à l'école Marcelly ou des fleurs devant le cimetière. L'idée est de partir sur un projet qui va se pérenniser au moins sur deux ans pour stimuler l'intérêt et l'attention des consommateurs et des habitants au sens large de la commune.

- Courrier de M. Et Mme Reimers

M. Knörr apprécierait que le Conseil administratif se penche avec célérité sur la lettre qui va lui être retransmise quant au chemin du Foron car les photos annexées à la demande montrent des dépôts de produits chimiques pour les piscines qui peuvent être dangereux ainsi que des dépôts d'immondices sur un terrain qui n'est pas destiné à cela. En outre, des habitants voient leur container squatté alors qu'ils vont bientôt se faire amender.

- Excuses à Mme Alexandra Munier

M. Stephen Knörr s'excuse à l'intention de Mme Alexandra Munier. Lorsqu'elle cette dernière a répondu « oui-non » et qu'il a dit que sa réponse était claire, il ne s'agissait pas de la contradiction entre le « oui-non » mais du fait que Mme Alexandra Munier a dit fermement à son colistier « oui je veux répondre, non je ne rentrerai pas dans le jeu de M. Stephen Knörr ». Il s'agissait donc là d'une réponse claire.

Mme Alexandra Munier accepte ses excuses mais lui prie de faire attention à la manière dont il répond la prochaine fois, ce dont M. Stephen Knörr lui donne parfaitement raison.



- Tenue des séances du Conseil municipal

M. Philippe Noël revient sur la projection à l'écran et la photo de la nouvelle salle du Conseil municipal. Il évoque que M. Pascal Uehlinger a donné des explications quant aux problèmes liés au port du masque. Il s'interroge sur la suite des séances du Conseil municipal.

Le Président explique que le Bureau a discuté de la question de savoir si le port du masque obligatoire était maintenu pour les séances du Conseil municipal avec les règles sanitaires qui s'appliquent pour les manifestations politiques qui ne sont pas soumises au pass sanitaire. Cela implique le respect des distances, le port du masque tout le long de la séance et pas de bouteilles d'eau ou de verrée en fin de séance, ce qui oblige le Conseil municipal à se réunir dans la salle du Bois-des-Arts avec les difficultés qui en découlent (notamment pour s'entendre). Le Bureau pourrait instaurer l'obligation du pass sanitaire pour l'ensemble des élus, des membres de l'administration et du public pour se réunir dans la salle du Conseil municipal avec le pass sanitaire, ce qui permettrait de boire de l'eau, d'organiser une verrée et de profiter de toute l'infrastructure de la nouvelle salle (à savoir l'utilisation des micros et le vote électrique). Le Bureau avait souhaité annoncer lors de la présente séance qu'à partir du mois de novembre, tous les participants au Conseil municipal seraient soumis au pass sanitaire obligatoire avec une réserve pour les membres du Conseil municipal qui n'ont pas un pass sanitaire de vaccination ou de guérison de se faire rembourser les tests de manière à ce que cela ne soit pas une entrave à leur fonction. Des avis de droit ont été demandés. Or, l'application du pass sanitaire dans le domaine du Conseil municipal et du Grand Conseil fait l'objet de plusieurs réponses différentes. Le Bureau n'a donc pas souhaité prendre de décision.

Le Président spécifie par ailleurs que les membres seront tenus informés de la situation avant la séance du 22 novembre pour que les participants ne soient pas pris au dépourvu. Il est possible que le Bureau décide une autre forme ou une modification du règlement du Conseil municipal. Le Bureau va se charger d'approfondir cette question de droit sachant qu'à sa connaissance aucune commune n'a pris une telle décision et qu'il y a un flou juridique. Des avocats considèrent que la proportionnalité de demander un test dans la mesure où il est remboursé est envisageable, d'autres jugent que cela doit faire l'objet d'une loi ou d'un règlement municipal. Le Président réitère que les participants seront tenus informés.

M. Pascal Uehlinger constate que les avis divergent avec une seule solution : tant qu'il n'y a pas un juge qui tranche, les vaccinés n'ont pas de crainte à se retrouver dans une salle sans masque comme dans d'autres séances dont l'ACG. Afin de ne pas pénaliser le droit de chaque individu à ne pas être vacciné en lui faisant payer des tests, la commune s'engageait à payer ces tests pour que tout le monde puisse participer et siéger. Il s'agit d'un risque que M. Pascal Uehlinger aurait souhaité que le Bureau prenne pour avoir un système convivial. Ce n'est toutefois pas le choix qui a été pris, choix que M. Pascal Uehlinger déplore. Sachant que l'option est de porter le masque sur la demande d'une minorité, M. Pascal Uehlinger attendra que le Conseil municipal puisse se séparer des masques avant de revenir au Conseil municipal.

M. Philippe Noël remercie le Président et M. Pascal Uehlinger pour leurs éclairages.

M. Bastien Leutenegger résume que si le bureau n'impose pas le pass sanitaire, M. Pascal Uehlinger ne viendra plus au Conseil municipal en raison de l'obligation du port du masque, ce qu'affirme M. Pascal Uehlinger.

Du point de vue M. Bastien Leutenegger, tout le monde est lassé du port du masque. Toutefois, M. Bastien Leutenegger trouve qu'il est inapproprié de ne pas se rendre au Conseil municipal pour y communiquer des informations importantes tant aux Conseillers municipaux qu'au public. Cela lui paraît quelque peu spécial.

M. Pascal Uehlinger déclare qu'il ne se serait pas permis cela en tant que membre du Conseil municipal car ce dernier a un pouvoir de gestion, de délibération et de décision.



En l'espèce, M. Pascal Uehlinger n'a qu'un pouvoir d'exécutif. Il ne vote pas et ne se prononce pas. En outre, M. Pascal Uehlinger était absent à d'autres séances qui se sont très bien déroulées. Il y aura peut-être un délai dans les réponses mais M. Pascal Uehlinger pourrait être absent pour plusieurs autres raisons. Son rôle d'exécutif n'est absolument pas primordial pour le fonctionnement de la commune de Thônex.

Mme Heidi Tercier pense que le Conseil municipal aurait dû se prononcer par un vote lors de l'actuelle séance sur la question du port du masque et du pass sanitaire. Il est de surcroît regrettable que seules quelques personnes puissent prendre une telle décision.

Le Président souligne que la discussion du Bureau a eu lieu le même soir que l'approbation de l'ordre du jour. Le Bureau n'avait donc pas la capacité d'élaborer un projet de délibération en moins de deux heures pour le soumettre au vote du Conseil municipal. Le Bureau a initialement décidé de prendre la décision en son sein sachant que les tâches de police relèvent à la base du Président et que certains juristes pensent que le Président aurait pu imposer le pass sans demander l'avis du Bureau. Le but n'était toutefois pas que le Président prenne cette décision tout seul. Le Bureau voulait qu'une décision soit prise mais il n'avait aucune possibilité formelle de déposer une délibération dans les délais, ce qui explique qu'il n'y a pas eu de vote formel pour l'actuelle séance. À noter que certains avis de droit n'avaient pas encore été communiqués et que le SAFCO n'a pas formalisé de réponse très explicite en la matière. Formellement, le Bureau a sursis sa décision initiale et cet objet reviendra rapidement soit par une décision unanime du Bureau pour imposer le pass, soit par un projet de délibération qui sera soumis à des juristes.

M. Guy Saudan estime que la question ne porte pas sur le nombre de personnes vaccinées mais sur le fait qu'il n'est pas correct de mettre des contraintes pour des personnes élues par le peuple qu'elles soient vaccinées ou non.

Mme Jacqueline Menoud relate que le vaccin n'empêche pas de contracter ou de transmettre la maladie. Or, les participants seront plus rapprochés et sans masque dans la nouvelle salle du Conseil municipal. En cas de risque de contamination, elle se demande si le Bureau prendra en charge les conséquences.

Le Président infirme la question de Mme Jacqueline Menoud car cela ressort de la responsabilité de chacun. Il précise par ailleurs que le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas de débat lors du point des questions individuelles à l'ordre du jour. Des questions légitimes ont été posées et des réponses ont été données pour permettre aux Conseillers municipaux de savoir à ce stade ce qui pourrait peut-être se passer. Le Président s'est engagé à donner des informations rapidement. Si un débat doit avoir lieu, il aura lieu soit lors du prochain Conseil municipal sur la base d'un projet de délibération, soit devant la justice si une personne s'oppose à la décision du Bureau. Le Président a conscience que les points de vue sont parfois divergents ou concordants. Le but n'est pas de s'invectiver ou de refaire les questions sanitaires ou d'efficacité du vaccin car les participants ne sont pas médecins. Le Président propose de clore ce point.

\*\*\*

**La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 22h12.**